



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

SOUS-PRÉFECTURE DE CALAIS
Bureau de l'animation et du développement du territoire

Calais, le **07 OCT. 2019**

Affaire suivie par : J.DELIESSCHE
Tél : 03 21 19 70 89
judicaelle.deliessche@pas-de-calais.gouv.fr

Compte-rendu

Objet : Comité consultatif de gestion RNN du Platier d'Oye 28 mai 2019

Président(s) :

Jean-Marc ROESCHERT	Secrétaire général de la Sous-préfecture de Calais
---------------------	--

Participants : liste *in fine*

M. Jean-Marc ROESCHERT, excuse l'absence du sous-préfet retenu par d'autres obligations et ouvre le comité par un tour de table avant d'aborder l'ordre du jour fixé en lien avec les représentants de la DREAL et d'EDEN 62.

1. Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2017

Joint à l'invitation, le compte-rendu du dernier comité est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

2. Information sur le renouvellement à venir de l'arrêté de composition du comité consultatif de gestion

Mme Sarah VAN IMBECK, qui représente la DREAL HdF et remplace désormais Mme LE BRIS, informe les membres du comité que l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition du comité a été signé par la Préfète du Pas-de-Calais le 4 octobre 2016 pour une durée de 3 ans et que dès lors il deviendra caduque le 4 octobre 2019.

Afin de renouveler la composition du comité de gestion, les services de la DREAL saisiront les actuels membres du comité consultatif de gestion afin de leur permettre de renouveler leur participation s'ils le souhaitent.

Cette consultation se fera d'ici octobre de manière dématérialisée, par voie électronique.

3. Présentation du bilan d'activité 2018

Le bilan d'activité est présenté par M. Pierre THELLIER d'EDEN 62 et son équipe sur la base de la présentation ci-jointe.

M. WARD intervient concernant la marouette ponctuée et le rôle des genêts, espèces dont la présence est favorisée par les travaux réalisés au niveau du polder ouest par EDEN 62.

4. Présentation de l'évaluation du plan de gestion et du nouveau plan de gestion 2019/2028

L'équipe d'EDEN 62 présente ces deux documents sur la base de la présentation jointe.

4.1 Évaluation du plan de gestion

Plusieurs sujets font l'objet d'interventions :

- Le bilan de l'action « piégeage du renard »

Le piégeage photo mis en place n'a pas permis d'observer sa présence en 2019. Le protocole développé permettant à un agent assermenté d'intervenir est toujours activé.

Le représentant du groupement d'intérêt cynégétique indique avoir observé le renard sur le secteur mais en dehors des limites de la RNN.

Il évoque également le projet de réintroduction de lapins développé par le conservatoire du littoral et la fédération départementale des chasseurs du Nord dans les secteurs de la dune marchand et de la dune du perroquet (hors RNN)

M. Bernard BRIL souhaite mettre en avant le retour d'expérience du parc de Marquenterre en baie de Somme qui a installé des clôtures aux abords des îlots de reproduction.

- La prise en compte de l'évolution des waterings

M. TACOOEN, conseiller régional HdF évoque la problématique des niveaux au sein de la réserve. En effet, ceux-ci sont extrêmement bas et ne favorisent pas la reproduction, la migration et l'hivernage des oiseaux.

M. VERMEESCH, conseiller municipal d' Oye-Plage indique qu'il serait nécessaire qu'une étude hydrologique soit réalisée sur l'ensemble du territoire.

A la lumière des résultats de cette étude un plan d'action adéquate pourrait être élaboré et mis en place.

- La présence des vaches Highlands

Pour le polder Est, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé afin de conventionner avec un éleveur et ainsi renforcer le pâturage sur cette zone. Le troupeau de Highlands, qui présente un attrait touristique important, sera maintenu sur le polder ouest.

4.2. Plan de gestion 2019/2028

EDEN 62 assure la présentation du futur plan de gestion.

Concernant l'élaboration de ce dernier :

- il a été validé par le CSRPM le 24 avril 2019.

- la nouvelle méthode d'élaboration des plans de gestion des RNN normée, au niveau national en 2018, a été utilisée. Elle repose sur le mode dit « PSR » pression / situation / réponse. L'analyse paysagère est un des éléments importants qui a été ajouté.

En synthèse, le plan de gestion couvre :

- les 391ha de la RNN dont 250ha du domaine public maritime et le reste, propriété du Conservatoire du Littoral. La réserve est constituée de 6 secteurs d'intervention et de l'estran.
- 7 objectifs à long terme sont développés
- 127 opérations prévues, pour un budget d'investissement estimé à 500 000€. Les opérations principales sont sur les secteurs :
 - Bancs coquilliers : lutte contre le dérangement (amélioration de la signalétique, développement des actions pédagogiques, renforcement de la présence des équipes d'EDEN), entretien des chenaux, amélioration de l'accueil et de l'orientation du public
 - Polder Ouest : maintien des pâturages (fauche exportatrice, travail sur l'habitat des limicoles avec la création d'habitat favorable sur environ 4ha à travers notamment la création d'un plan d'eau)
 - Polder Est : regroupement des pâturages avec le lancement d'un AMI pour rechercher un éleveur sur la base d'un cahier des charges adapté (chambre de l'agriculture et conservatoire du littoral), développement des modes de déplacement doux sur la route au Sud de la RNN.
 - Huttes : limiter le dérangement en favorisant l'utilisation du GR
 - DPM/Cordon dunaire : suivi photographique, poursuite des travaux du trait de côte.
 - Zones tampons : maintien d'une gestion cohérente avec la gravière et travaux d'intégration d'une partie de la gravière qui arrive en fin d'exploitation.

Les interventions :

- Polder Est – Prairie pâturée / fauchée

Mme Françoise DUHAMEL regrette qu'un unique secteur soit fauché, alors que la fauche a un effet intéressant. Elle rappelle l'importance des prairies de fauche.

Mme Françoise DUHAMEL souhaite connaître le chargement relatif au transfert des Highlands du polder Est au polder Ouest.

EDEN indique que le chargement sera calculé et adapté et qu'il y a des surfaces conséquentes de prairies fauchées à l'arrière de la RNN

En raison de la non-réception par une majeure partie des membres du comité des documents envoyés en amont de la réunion et présentés ce jour, ceux-ci seront de nouveau envoyés via une plateforme de téléchargement sécurisé. Un délai de réponse leur sera accordé pour émettre un avis.

5. Actualités pour information

5.1. Câble maritime Orange

- Concernant le câble UK-FR 4, une information sera adressée au membre du comité via leur boîte courriels

5.2. Les travaux sur le cordon dunaire

Dans le cadre de sa prise de compétence GEMAPI et du volet défense contre les inondations, la CCRA en partenariat avec EDEN 62 a mis en place :

- une collecte de sapins de Noël, qui ont été déposés à flanc de dune (technique développée dans les Landes). Contrairement à l'expérience menée dans les Landes, la dépose des sapins a été rendue problématique par le profil de la dune. Les effets ne sont pas encore mesurables. Mme DUHAMEL indique rester vigilante sur l'introduction d'espèces végétales non locales.

- la pose de fagots de noisetiers au pied du cordon dunaire

- la pose de micro-casiers / filets coco en lien avec l'ULCO

- la pose de 1600m de ganivelles en pied de dunes (coût 24 000€ subventionné à hauteur de 25 % par l'État via la DETR et à hauteur de 40 % par l'agence de l'eau)

M. TACOOEN souhaiterait connaître l'impact réel du chantier et projet Calais Port 2015 sur le trait de côte.

M. ROESCHERT propose d'inviter le maître d'œuvre du projet lors du prochain comité afin qu'il puisse apporter des éléments de réponse sur le sujet. **Il est décidé de solliciter la Région HdF pour convier, lors du prochain comité, la Société des Ports du Détroit (SPD) et le groupement constructeur afin d'obtenir les résultats du suivi environnemental mis en place sur le chantier Calais Port 2015.**

5.3 Sport de voile

Comme évoqué lors du dernier comité et afin de protéger notamment les sternes et les gravelots, l'arrêté préfectoral interdisant les sports de voile au sein de la RNN a été signé le 18 octobre 2018 (notamment le buggy kite sur le banc de sable coquiller).

Il est en cours de mise en œuvre, les prochaines étapes sont :

- balisage de la partie maritime (bouées)
- information du public

L'ordre du jour est épuisé. M. ROESCHERT remercie les participants pour la qualité des échanges et la commune de Oye-Plage pour son accueil.

Conclusions :

- Les membres du comité consultatif de gestion recevront prochainement par voie dématérialisée le rapport d'activité 2018, le bilan du plan de gestion et le nouveau plan de gestion pour avis.
- Ils seront également consultés d'ici octobre sur le renouvellement de leur participation au comité consultatif de gestion.
- Une information sur le retrait du câble Orange UK-FR 4 sera adressée dès que possible aux membres du comité.
- Lors du prochain comité (2020), les maîtres d'ouvrage et d'œuvre de Calais Port 2015 seront invités, afin de présenter l'impact potentiel du projet sur le trait de côte et les premiers résultats du suivi environnemental mis en place.

Pour le Sous-Préfet,
Le Secrétaire Général

Jean-Marc ROESCHERT